

Être mère au foyer et récemment immigrée à Montréal :

quelques résultats d'une étude exploratoire sur la situation des femmes d'origine vietnamienne, haïtienne et salvadorienne.

Michelle DUVAL

Quelles sont les conditions de vie des mères au foyer récemment immigrées ? Nous le savons mal. Alors que la situation des travailleuses immigrantes a fait l'objet de différentes études¹, celle des mères au foyer reste passablement méconnue². Parce que les mères au foyer récemment immigrées vivent généralement isolées de la société québécoise, elles sont peu visibles, ce qui ne contribue pas à les faire connaître. Comme, en plus, cette catégorie de femmes est faiblement représentée dans les statistiques courantes, les moyens de connaître leur situation sont très limités. Connaissant mal leur situation, il est difficile de mettre au point des interventions susceptibles d'améliorer leur condition et, plus largement, de favoriser leur intégration à la société québécoise³.

Afin de pallier cette lacune, l'Institut québécois de recherche sur la culture, mandaté par le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, a mené, au début de cette année (1991), une étude exploratoire

-
1. Voir notamment : Labelle *et al.* (1987) et les nombreux articles issus de cette recherche, ainsi que Lamotte (1985).
 2. Une étude, déjà ancienne, s'est intéressée au sujet pour l'ensemble du Canada. Voir Ng et Ramirez (1978).
 3. Pour une définition de l'intégration, voir celle donnée par le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec (1990C :4).

de la situation des femmes d'origine vietnamienne, haïtienne et salvadorienne vivant à Montréal. Quelques résultats de cette étude sont présentés ci-après.

Une fois le cadre méthodologique établi, et plus particulièrement la méthode de cueillette des données, des éléments de problématique se dégageant de l'étude exploratoire de la situation de ces mères au foyer récemment immigrées seront exposés.

CADRE MÉTHODOLOGIQUE

Le terme « mère au foyer » a été défini en fonction de deux paramètres : la présence à la maison d'un enfant ou plus ayant moins de 12 ans et la non-participation de la mère à un emploi salarié à l'extérieur du foyer, que cette non-participation soit voulue ou forcée, occasionnelle ou permanente. Quand, par ailleurs, il est question des mères au foyer d'immigration récente, il s'agit des femmes installées au pays depuis moins de cinq ans.

Pour recueillir l'information sur la situation vécue par ces mères au foyer, nous avons fait face à deux types de contraintes. Tout d'abord l'envergure limitée de la recherche : l'ensemble du travail devait être effectué en six mois, et une seule chercheure, l'auteure de ce texte, y était affectée⁴. Autre contrainte : la pénurie d'informations, tant dans les relevés statistiques que les recherches universitaires, sur la situation propre aux mères au foyer d'origine vietnamienne, haïtienne ou salvadorienne. Or, il était impossible, dans le laps de temps alloué, de constituer un échantillon représentatif de ces femmes ne parlant ni français ni anglais et qui, récemment immigrées, sont difficilement accessibles. Nous avons alors décidé de recourir à des informatrices clés qui, en contact avec ces femmes dans le cadre de leur pratique, nous livreraient leurs propres connaissances de la situation de ces femmes. Les informations obtenues lors de tels entretiens ont constitué le matériel de base de l'étude, et elles ont été complétées par les données statistiques⁵ ainsi que les quelques études dont nous disposions sur le sujet⁶.

4. Renée B.-Dandurand et Françoise-Romaine Ouellette, de l'Institut québécois de recherche sur la culture, ont formulé ce projet de recherche et en ont supervisé le déroulement.

5. Les données statistiques ont été principalement tirées des publications suivantes : Lamotte (1990), MCCI (1990B, 1990D), Mongeau (1990).

Les informatrices clés n'ont pas été recrutées au sein de la population étudiée et elles n'en sont nullement représentatives; elles ne sont pas elles-mêmes des mères ayant de jeunes enfants, ne travaillant pas à l'extérieur du foyer et immigrées à Montréal depuis moins de cinq ans. Elles ont plutôt été choisies parce qu'elles exercent une occupation ou une activité les mettant en contact direct avec des mères au foyer d'immigration récente, en provenance du Viêt-nam, de Haïti ou du Salvador. Les informatrices ont été choisies en fonction de leur champ d'intervention.

Pour assurer une cueillette diversifiée de points de vue, nous avons varié nos catégories d'informatrices. Ainsi ont été rencontrées des informatrices d'origine québécoise, vietnamienne, haïtienne et latino-américaine qui travaillent dans des centres pour immigrants et réfugiés, donc qui sont en contact avec les nouveaux arrivants au début de leur séjour. D'autres informatrices oeuvrent dans des centres multiethniques pour femmes; une enseigne dans un COFI⁷; d'autres encore travaillent dans des CLSC : infirmières, travailleuses sociales, psychologues, auxiliaires familiales. Comme ces intervenantes de CLSC sont affectées à des programmes s'adressant à toute la population, par exemple les visites post-natales ou les cliniques de vaccination, elles rencontrent systématiquement toutes les parturientes ou toutes les mères du quartier, et non seulement celles qui réclament leurs services. Une agente de milieu scolaire de chaque groupe ethnique a également été interrogée; sa fonction principale étant d'établir le lien entre l'école et les parents, elle aussi rencontre systématiquement tous les parents, et non simplement ceux dont les enfants présentent des problèmes. Enfin, des femmes d'origine vietnamienne, haïtienne et salvadorienne oeuvrant dans des organismes communautaires ethniques et dans des associations ethniques de femmes ont livré leur connaissance de la situation vécue par leurs compatriotes, tout en évoquant les conditions dans lesquelles elles-mêmes ont passé leurs premières années au Québec.

-
6. Pour les femmes d'origine vietnamienne, voir les publications de Chan et Dorais (1987) et de Chan et Lam (1983). Pour celles d'origine haïtienne, voir Fleurant *et al.* (1990) et Labelle *et al.* (1987). Pour celles d'origine salvadorienne, voir le rapport de la recherche effectuée par l'Association des femmes salvadoriennes et centro-américaines (1987).
 7. COFI : Centre d'orientation et de formation des immigrants. Le gouvernement du Québec a confié à ces centres le rôle d'intégrer les immigrantes et immigrants à la société québécoise grâce à des cours de français et à l'organisation d'activités socio-culturelles.

En tout, 19 entrevues ont été menées, de la fin janvier à la mi-mars 1991. Ces entrevues, de type semi-structuré, ont duré de une à deux heures, et ont été enregistrées sur magnétophone. Quatorze ont été menées individuellement, tandis que dans trois autres participaient deux informatrices. Deux entrevues de groupe ont réuni plus de cinq personnes. Soulignons enfin que toutes les personnes rencontrées sont des femmes, sans que nous l'ayions recherché spécifiquement. En effet, dans tous les organismes ou groupes auxquels nous nous sommes adressée, ce sont des femmes qui ont répondu et se sont offertes pour servir d'informatrices.

Ce que ces informatrices ont livré, lors des entretiens, c'est leur point de vue, marqué, il va sans dire, par leur position respective dans la structure sociale et dans les communautés étudiées, ainsi que par leur type d'interaction avec les mères au foyer dont elles m'ont parlé. L'origine ethnique des informatrices et, pour celles qui ne sont pas de souche québécoise, leur degré d'intégration à la société québécoise ont également influé sur leur vision de la situation des mères au foyer récemment immigrées. Le point de vue des informatrices ne peut évidemment prétendre à l'exhaustivité; il éclaire *une* facette de la réalité. Nous nous sommes efforcée d'en tirer le meilleur profit, en regard de nos objectifs.

Il convient toutetefois d'insister sur le fait que cette étude, reposant en grande partie sur des informations partielles et partiales, est de caractère nettement exploratoire, et que les résultats obtenus, de nature plutôt hypothétique que définitive, demandent à être vérifiés par des recherches plus approfondies.

Une telle étude exploratoire de la situation des mères d'origine vietnamienne, haïtienne et salvadorienne a permis de dégager deux dimensions qui semblent centrales dans la problématique des mères au foyer d'immigration récente : premièrement, les conditions dans lesquelles ces femmes exercent leur vie de mère et d'épouse sont radicalement transformées lorsqu'elles s'installent au Québec; deuxièmement, l'isolement social auquel plusieurs sont contraintes durant leurs premiers mois de vie ici augmente leur dépendance face à leur conjoint. Ces deux dimensions de la vie des mères au foyer d'immigration récente sont analysées aux points suivants.

DE NOUVELLES CONDITIONS D'EXERCICE DE LA MATERNITÉ ET DE LA VIE CONJUGALE

Les mères de jeunes enfants qui émigrent au Québec doivent, de façon générale, exercer leur maternité et leur vie conjugale dans des conditions tout à fait nouvelles, autant en ce qui a trait à l'organisation matérielle, à la présence et au rôle du réseau familial et de voisinage, qu'aux codes culturels régissant les relations hommes-femmes, parents-enfants et interpersonnelles. Ces changements auxquels elles sont confrontées sont profondément imbriqués; aussi seront-ils présentés ci-après dans leurs interrelations.

En quittant leur pays, les émigrantes laissent derrière elles le réseau de sociabilité qu'elles avaient forgé. Celui-ci était composé des membres de la famille élargie et des voisins proches. Or, chez les groupes ethniques étudiés, tant les Vietnamiennes que les Haïtiennes et les Salvadoriennes, un tel réseau jouait un rôle essentiel pour seconder les mères : pour leur soutien, le contrôle des conduites, la médiation des conflits et la sociabilité. Transformé par suite de la migration et partiellement reconstruit au Québec, ce réseau voit son rôle modifié.

Rôle de soutien

Il s'agit du soutien que les mères reçoivent pour accomplir les tâches ménagères et veiller aux enfants. Au Viêt-nam, en Haïti et au Salvador, les travaux domestiques sont partagés entre les femmes dans les maisons multifamiliales, et plusieurs personnes, parentes et voisines, peuvent se charger de surveiller les enfants. Lorsqu'ils s'installent au Québec, les immigrants ne peuvent généralement plus vivre en famille élargie; la taille et le coût des logements ne le leur permettent pas, et les membres de leur famille déjà installés ici, ayant adopté un mode de vie plus individualiste, n'accepteront qu'une cohabitation temporaire. La nucléarisation des familles à la suite de la migration prive donc les femmes d'un mode traditionnel d'entraide familiale et entraîne une augmentation de leur fardeau de tâches.

Le réseau joue dans le processus d'intégration un rôle important. Ainsi, la situation des mères paraît nettement meilleure quand, à cause de la proximité résidentielle, elles peuvent continuer à bénéficier ici du soutien familial; c'est ce que prouve l'expérience de certaines femmes d'origine vietnamienne et haïtienne.

Conservant, un certain temps du moins, les mêmes espérances de maternité que dans leur pays d'origine, les nouvelles arrivantes ont plusieurs enfants. Pauvres, elles habitent des logements exigus, s'adaptent mal à l'hiver et connaissent souvent des conditions matérielles de vie relativement difficiles.

Cherchant de l'aide pour les tâches domestiques et de soin aux enfants, elles se tournent vers leur conjoint. Habitues dans leur pays à une forte ségrégation sexuelle des rôles, les hommes acceptent difficilement de participer aux travaux traditionnellement dévolus aux femmes, surtout si leur emploi, exigeant en heures et énergie, leur laisse peu de disponibilité.

Quand elles sont privées de relais pour la garde des enfants, les nouvelles arrivantes sont souvent confinées à la maison. Elles n'ont pas recours aux services de garde⁸ par manque de ressources financières, par réticence culturelle à confier leurs enfants à des inconnus et à faillir ainsi à ce qu'elles considèrent comme leur devoir de mère, et parce que les services de garde, peu accessibles, répondent mal à leurs besoins spécifiques de mères au foyer⁹.

Rôle de contrôle des conduites

Outre la fonction de soutien, la famille élargie joue, dans les pays des groupes ethniques étudiés, un rôle de contrôle des conduites : conduite du mari, de la femme, des enfants. Dans ces sociétés où les relations interpersonnelles sont fortement hiérarchisées (hiérarchie des générations, des sexes), les codes de conduite sont stricts, et toute personne en autorité se charge de les faire respecter. Au Québec, le réseau familial des immigrées, même lorsqu'il est partiellement reconstruit, n'exerce plus un contrôle aussi strict des conduites, ce qui tout à la fois désavantage et favorise ces femmes.

8. Concernant les pratiques de garde d'enfants d'âge scolaire dans les quartiers multiethniques de Montréal, voir Blanc *et al.* (1989).

9. Les besoins en services de garde des mères au foyer, différents de ceux des mères au travail, sont mal connus et généralement ignorés. Ainsi les mères au foyer, qu'elles soient ou non immigrantes, n'ont pas droit aux subventions régulières de garde et souvent, elles ne peuvent inscrire leur enfant en garderie, les places disponibles, peu nombreuses, étant réservées prioritairement aux enfants des mères au travail ou aux études à temps plein.

Elles sont désavantagées, d'une part, puisqu'étant donné la moins grande collaboration des adultes, voisins et parents auprès des enfants, les mères s'en retrouvent les responsables presque exclusives. Elles sont également pénalisées parce que le réseau ne limite plus aussi efficacement les infidélités conjugales du conjoint et ses défaillances comme pourvoyeur. Cette influence réduite de la parenté et du voisinage favorise toutefois les femmes en leur accordant une plus grande liberté, leur laissant ainsi la possibilité de transgresser certaines normes, comme l'interdiction de divorcer, de pratiquer la contraception, d'interrompre une grossesse, etc. Dans bien des cas, cependant, c'est le mari qui prend le relais de la famille et du voisinage pour tenter d'imposer à sa femme des règles de conduite. Dans le pays d'origine, la femme, lorsqu'elle sort, est généralement accompagnée d'une personne de la famille ou du voisinage; elle se déplace dans un cercle bien défini. C'est la communauté dans son ensemble qui exerce le contrôle sur ses membres. Ici, le mari est tenté de jouer seul ce rôle de surveillance auprès de sa femme, d'où l'intensification de ses interventions de contrôle.

Rôle de médiation des conflits

Les conflits conjugaux, de même que ceux entre parents et enfants, semblent fréquents chez les nouveaux arrivants observés dans cette étude. Ils sont associés autant au besoin de redéfinir les rapports entre hommes et femmes, entre parents et enfants, qu'au stress inhérent à l'émigration et aux difficultés matérielles. Or, le réseau familial et de voisinage n'est plus là pour intervenir et jouer un rôle de médiateur entre l'époux et l'épouse, entre la mère et l'enfant. Les conflits s'exacerbent, la violence éclate. D'après nos informatrices, les couples seraient nombreux à se séparer durant les premières années suivant l'arrivée au Québec. Quant aux conflits parents-enfants, précipités par l'adoption rapide de nouveaux codes culturels par les enfants, ils se soldent parfois, comme on l'observe dans certaines familles haïtiennes, par la rupture des relations avec le père, et une démission de la part de la mère.

Confrontées aux valeurs québécoises plus égalitaires, les mères immigrées doivent établir des rapports moins autoritaires avec leurs enfants, tout comme elles incitent leur conjoint à développer avec elles-mêmes des rapports moins dominateurs. L'adoption, à l'égard des enfants, de pratiques plus permissives et de nouveaux modes de communication favorisant le dialogue s'effectuerait plus facilement chez les mères que chez les pères; elle serait motivée par le souci de réussir l'intégration, tant

scolaire que sociale, des enfants. Avec leur conjointe, les hommes parviennent, mais lentement et difficilement, à développer de nouveaux rapports. La principale motivation à abandonner une position d'autorité serait le souci de maintenir le lien, de préserver la relation, parentale ou conjugale, un tel souci étant dicté par l'amour porté à ses enfants, à sa femme. Malgré les différences de modalités et de degrés dans les transformations des rapports hommes-femmes et parents-enfants, il semble qu'un changement dans ces rapports soit observable dans l'ensemble des couples et des familles immigrées.

Rôle de sociabilité

Le réseau familial et de voisinage fournit également aux mères au foyer dans leur pays d'origine un espace de sociabilité. L'exécution des travaux domestiques est en effet l'occasion d'échanges et de contacts interpersonnels, que ce soit parce que les femmes de la famille étendue accomplissent en commun certaines tâches, parce que les gens vivent à l'extérieur entre voisins, ce que permettent les conditions climatiques et le style d'habitat, ou parce qu'on rencontre toujours des gens en faisant les courses, par exemple en allant acheter le pain ou chercher l'eau. Parents et amis se fréquentent plus régulièrement, et c'est dans ce réseau, qui constitue l'univers social des mères au foyer, que les femmes développent de nouveaux contacts et rencontrent de nouvelles personnes.

Arrivées au Québec, les mères immigrantes voient leur réseau s'amenuiser et le style de fréquentation se transformer. Les membres de la parenté installés au pays se fréquentent beaucoup moins ici que dans le pays d'origine, pour différentes raisons : exigüité des logements, absence de ressources financières pour recevoir des invités, manque de disponibilité en raison des obligations de travail et style de vie davantage individualiste. Alors que les hommes, actifs en emploi et participant à divers projets économiques, sportifs ou politiques, se font de nouveaux amis, les mères au foyer disposent moins de telles occasions. Ne se définissant pas comme travailleuses, elles ne jouissent d'aucun lieu formel d'appartenance comme ceux qui sont offerts par l'emploi ou les activités d'intégration des immigrants-travailleurs, et ceux dont disposent également les enfants à l'école. Elles doivent alors explorer des lieux informels de sociabilité.

La constitution par ces femmes d'un réseau personnel de sociabilité en dehors du réseau familial et de couple est handicapée par l'absence de relais pour la garde des enfants et par l'absence de connaissance du

français et de l'anglais. Certains conjoints s'opposent par ailleurs à ce que leur femme entreprenne une telle démarche, évitant ainsi qu'elle connaisse ses droits et recours au Québec et risque par la suite de s'affranchir de sa tutelle. Enfin, à moins d'être, comme les Haïtiennes, habituées dans leur pays à une certaine autonomie, les mères au foyer manqueraient d'initiative pour créer de nouveaux contacts et bâtir leur propre réseau. Certaines femmes parviennent-elles, par le truchement de leurs enfants et de leurs compagnons de jeu ou d'école, à rencontrer d'autres mères et ainsi tisser de nouveaux liens ? Nous ne pouvons l'affirmer, le caractère limité de nos informations ne nous permettant pas de mesurer le rôle des enfants comme instruments de contacts informels pour les mères.

En laissant leur pays, les femmes quittent l'espace de sociabilité que fournissait le réseau familial et de voisinage. Rencontrant plusieurs difficultés à reconstituer un tel espace, elles sont plutôt isolées durant leurs premiers mois d'installation au Québec, ce qui les rend souvent davantage dépendantes de leur conjoint. Voyons comment les deux phénomènes, isolement et dépendance, sont étroitement reliés.

L'ISOLEMENT RENFORCE LA DÉPENDANCE

La dépendance face à leur conjoint des mères au foyer récemment immigrées revêt un caractère *économique*. Elles doivent compter sur lui pour leur subsistance matérielle puisqu'elles n'ont pas de revenus d'emploi. La possibilité d'aller elles-mêmes sur le marché du travail et de devenir ainsi autonomes financièrement n'est bien souvent que théorique. En effet, confinées dans des ghettos d'emplois faiblement rémunérés et mal protégés, elles gagneraient à peine suffisamment pour couvrir les frais de garde des enfants. Par ailleurs, conformément à leurs valeurs traditionnelles, elles jugent souvent préférable de s'occuper elles-mêmes de leurs bambins.

Une telle dépendance économique est consacrée *juridiquement* dans le cas des femmes parrainées par leur conjoint¹⁰, puisque d'après la loi jusqu'à maintenant, le garant est responsable durant dix ans de l'entretien de la personne parrainée. Quant aux réfugiées en attente de statut, elles sont aussi dépendantes de leur conjoint puisque dans un couple, les

10. Voir à ce sujet l'avis préparé par le Conseil des communautés culturelles et de l'immigration (1988), ainsi que le rapport de la recherche effectuée par Racine *et al.* (1988).

allocations de subsistance sont versées à l'homme. Le statut et la catégorie d'immigration à l'arrivée influent donc directement sur la position des femmes relativement au rapport dépendance/autonomie.

Au-delà de la dépendance économique et juridique, c'est la *dépendance engendrée par l'isolement social* qui semble frapper le plus durement ces mères. Quand elles n'ont pas de parentes immigrées comme elles et vivant à proximité, leurs contacts à l'extérieur du foyer sont surtout médiatisés par leur conjoint; une telle situation, non seulement limite les possibilités d'intégration tant à la communauté ethnique qu'à la société d'accueil, mais également renforce le pouvoir de l'homme sur sa conjointe. Voyons pourquoi.

Accès limité aux informations et ressources visant à favoriser l'intégration

Quand le conjoint, en tant que travailleur éventuel, a seul accès aux informations et ressources visant à favoriser l'intégration, sa femme dépend de lui pour sa propre intégration à la société d'accueil. Ne se définissant pas comme travailleuses, les mères au foyer ne sont pas non plus visées prioritairement par plusieurs programmes gouvernementaux d'apprentissage du français. Et même si certains cours leur sont accessibles, elles semblent peu les fréquenter parce qu'ils ne répondraient pas toujours à leurs besoins spécifiques : horaires inadéquats, services de garde absents, cours conçus sur un modèle universitaire malgré l'analphabétisme de plusieurs d'entre elles.

Absence de connaissance des langues en usage au Québec

L'absence de connaissance des langues en usage au Québec, en limitant les possibilités d'emplois et la capacité de développer des contacts personnels hors du réseau homoethnique, freine l'intégration de ces femmes à la société d'accueil. Une telle méconnaissance n'agit toutefois pas nécessairement sur leur intégration au sein de leur propre famille et communauté ethnique. Les carences linguistiques empêchent en outre ces femmes d'aider leurs enfants dans leurs apprentissages scolaires, ce qui risque de compromettre les chances de réussite de ceux-ci et de ne pas les inciter à poursuivre des études de niveau avancé. Or, compte tenu des liens entre le faible niveau de scolarisation, le sous-emploi et la

pauvreté¹¹, il est légitime de penser que l'avenir de ces enfants risque d'être plutôt sombre et qu'ainsi, une partie de leur potentiel pourra être perdu pour la société d'accueil.

Ignorance des lois québécoises

Limitées dans leur sociabilité et leur réseau d'interaction, isolées de la société d'accueil parce qu'elles ne parlent ni français ni anglais, les mères au foyer récemment immigrées connaissent mal les lois québécoises et les recours qui leur permettraient de résister à des situations intolérables. Leur ignorance des lois, autant celle interdisant la violence conjugale que celle régissant le parrainage ou la sécurité du revenu, limite leurs recours et renforce leur dépendance. Incapables de défendre efficacement leurs intérêts, elles risquent davantage d'être victimes d'abus, non seulement de la part du conjoint, mais aussi de l'employeur, du marchand, du propriétaire du logement, et même des fonctionnaires des différents ministères.

Quand les femmes immigrées connaissent leurs droits au Québec, elles sont, estiment nos informatrices, plus en mesure de réagir face à certaines situations, telle la violence conjugale, situations que dans leur pays d'origine, elles devaient tolérer faute de solution de rechange. La réticence de certains immigrés à laisser leur conjointe s'informer de ses droits et recours vient confirmer que l'accès des femmes à l'information contribue à modifier la balance du pouvoir dans un couple.

Difficulté de constituer un nouveau réseau de relations

Même isolées de la société d'accueil, les mères récemment immigrées pourraient entretenir des liens plus ou moins étroits avec des personnes de leur communauté. Or, il s'avère difficile, pour elles, de se doter, du moins à court terme, d'un nouveau réseau de relations.

D'une part parce que, à l'exception de certaines Haïtiennes, elles participent rarement seules aux activités de la communauté ethnique.

11. Sur ce sujet, voir entre autres l'avis du Conseil des affaires sociales du Québec : « Alerte rouge – Le cauchemar de la pauvreté au Québec » dont des extraits ont été publiés dans *Le Devoir* du 8 juin 1991, p. B-10.

C'est généralement par l'intermédiaire du mari qu'elles rencontrent des compatriotes; les relations qu'elles entretiennent alors avec ces personnes restent souvent superficielles. Ce ne serait pas, non plus, à fréquenter les lieux de culte que, selon certaines informatrices, ces femmes réussiraient à tisser des liens durables et réconfortants pour elles. Il n'en reste pas moins que la fréquentation religieuse est, pour plusieurs femmes de chaque groupe étudié, une occasion privilégiée de créer de nouveaux contacts.

D'autre part, même les femmes qui, à l'arrivée au pays, ont la chance d'avoir des parentes déjà sur place n'en reçoivent pas toujours une aide efficace. Il arrive souvent que les femmes âgées prennent la part du conjoint et blâment les jeunes femmes qui se permettent d'avoir des visées émancipatrices. Une telle intervention contribue plus à consolider la position d'autorité du mari qu'à réconforter la mère au foyer. Il se trouve également que leurs parentes et compatriotes immigrées avant elles ont déjà adopté des modes de vie plus individualistes ou sont actives sur le marché du travail et disposent de peu de temps pour les relations d'entraide.

Les mères au foyer d'origine étrangère sont tôt ou tard engagées dans une démarche de remise en question de leur rôle d'épouse, de ménagère et de mère. Les conditions objectives d'exercice de la maternité ont changé pour elles depuis qu'elles vivent au Québec. Comme elles se retrouvent ici responsables exclusives de leurs enfants et des tâches domestiques, elles sont amenées à réclamer du conjoint un nouveau partage des tâches; de plus, certaines lois québécoises peuvent leur offrir la possibilité de mettre fin à des situations inévitables. Les enfants qui fréquentent l'école les obligent par ailleurs à reviser les valeurs éducatives traditionnelles. Confrontées au Québec à de nouveaux modèles de relations hommes-femmes et parents-enfants, elles sont tiraillées entre le respect des valeurs traditionnelles et leurs aspirations personnelles d'émancipation, comme l'illustre très clairement le cas de certaines Salvadoriennes. Dans leur démarche de remise en question d'elles-mêmes comme éducatrices, conjointes et femmes, les immigrées risquent fort de n'être appuyées ni par leur conjoint, qui voit son propre rôle contesté, ni par les compatriotes et les parents plutôt garants des valeurs traditionnelles et souvent solidaires du mari. Les alliées potentielles de ces femmes se recruteraient davantage auprès d'autres femmes engagées dans une démarche similaire. Les mères au foyer récemment immigrées ont donc besoin d'avoir leur propre réseau de sociabilité, tout comme elles devraient avoir facilement accès aux services plus formels des organismes d'assistance. C'est là une condition indispensable pour briser leur isolement et développer leur autonomie.

EN CONCLUSION : DES PISTES D'INTERVENTION

Certains facteurs responsables de l'isolement social des mères au foyer récemment immigrées ont été analysés; ce sont les carences linguistiques, le manque d'information sur les lois et ressources, l'absence de relais pour la garde des enfants, ainsi que les difficultés à reconstituer des réseaux personnels de sociabilité. Toutes les initiatives visant à abolir ces obstacles sont à encourager.

D'après les expériences relatées par nos informatrices, les initiatives les plus susceptibles d'être couronnées de succès sont celles qui, permettant un regroupement, favorisent les échanges et s'appuient sur les compétences des mères récemment immigrées elles-mêmes. Elles possèdent en effet un « immense potentiel », toutes nos informatrices l'ont souligné avec insistance. Il faudrait donc privilégier les approches qui misent sur le dynamisme des femmes immigrées et leur donnent les moyens d'actualiser leur potentiel et d'être actives, plutôt que celles qui se fondent sur une prestation de services risquant d'entretenir la dépendance face aux intervenants et aux institutions¹². Les expériences qui plaident en faveur d'une approche d'autonomie sont intéressantes; c'est le cas des cuisines collectives, de certaines halte-garderies de quartier, bambineries de parc, cours de français ou d'alphabétisation dans des centres communautaires. Outre qu'elles offrent un service direct répondant à un besoin concret (se nourrir, apprendre à lire ou à parler français, avoir un espace de jeu pour les enfants, etc.), ces expériences permettent aux femmes récemment immigrées de briser leur isolement, de se retrouver entre elles autour d'une activité commune, de développer des solidarités, de recréer leur tissu social et de reprendre une certaine maîtrise de la situation¹³.

Comme la vie des mères au foyer récemment immigrées est indissociable de celle de leurs enfants, il est par ailleurs primordial qu'elles puissent être accompagnées de leurs enfants lorsqu'elles sortent de la maison et rencontrent d'autres personnes. Les activités qui leur sont offertes doivent donc prévoir la présence d'enfants.

12. Pour une évaluation des relations qu'entretiennent au Québec les membres des communautés culturelles avec les services sociaux et de santé, voir l'article de Lebel (1986).

13. Ce sont là des conditions indispensables à la santé mentale des femmes immigrées. Voir à ce sujet les actes du colloque organisé par l'Association canadienne pour la santé mentale - filiale de Montréal (1990), le rapport du Groupe de travail sur la santé mentale (1988), ainsi que celui du Groupe de travail sur les communautés culturelles et la santé mentale (1990).

Favoriser le regroupement des mères au foyer récemment immigrées et soutenir leurs efforts pour surmonter leurs difficultés ne veut pas dire les « retirer » de la société québécoise et les marginaliser par rapport aux Québécois « de souche », au contraire. Elles rencontrent, certes, des difficultés énormes, directement imputables à leur situation d'immigrantes : distance culturelle de la société d'origine, méconnaissance des langues d'usage, rupture de leur réseau personnel, perte des biens et du statut social, etc. Par contre, elles ne sont pas les seules à vivre l'isolement des mères au foyer, à souffrir de l'absence de soutien en période post-natale, à être dépassées par les exigences de l'école, à se sentir incompetentes comme mères, à manquer de relais pour la garde des enfants, à vivre des conflits avec leur conjoint et leurs enfants, à souffrir de la pauvreté. Bon nombre de Québécoises partagent avec les femmes immigrées ces difficultés et, tout comme celles-ci, sont isolées, démunies et imputent à leurs carences personnelles leur incapacité à surmonter ces difficultés.

Cette condition commune de mère au foyer pourrait représenter un terrain idéal de rapprochement entre les Québécoises « de souche » et les nouvelles arrivées. Mais pour qu'elles se reconnaissent entre elles, il faut que ces femmes aient l'occasion de se rencontrer. Or, de telles occasions sont actuellement bien rares...

BIBLIOGRAPHIE

- ASSOCIATION DES FEMMES SALVADORIENNES ET CENTRO-AMÉRICAINES (1987), *La situation socio-économique de la femme centro-américaine dans la région du grand Montréal*, Montréal, miméo, 40 p.
- ASSOCIATION CANADIENNE POUR LA SANTÉ MENTALE – FILIALE DE MONTRÉAL (1990), *Vers une approche multiculturelle en santé mentale*, Actes du colloque du 4 mai 1990, Montréal, La Rose Blanche, 98 p.
- BLANC, B., CHICOINE, N., GERMAIN, A. (1989), Quartiers multiethniques et pratiques familiales : la garde des jeunes enfants d'âge scolaire, *Revue internationale d'action communautaire*, 21(61), pp. 165-176.
- CHAN, K.B., DORAIS, L.-J. (1987), *Adaptation linguistique et culturelle. L'expérience des réfugiés d'Asie du sud-est au Québec*, Québec, Centre international de recherche sur le bilinguisme, Publication B-164, 218 p.

- CHAN, K. B., LAM, L. (1983), « Resettlement of Vietnamese-Chinese Refugees in Montreal, Canada : Some Socio-psychological Problems and Dilemmas », *Canadian Ethnic Studies*, 15(1), pp. 1-17.
- COLLECTIF DES FEMMES IMMIGRANTES DE MONTRÉAL (1985), *Être immigrantes au Québec : des femmes s'organisent...*, Montréal, 20 p.
- COLLECTIF DES FEMMES IMMIGRANTES DU QUÉBEC (1989), *Compte rendu du Rassemblement des femmes immigrantes du Québec*, tenu à Montréal les 11 et 12 mars.
- CONSEIL DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET DE L'IMMIGRATION (CCCI) (1988), *L'Impact du parrainage sur les conditions de vie des femmes de la catégorie famille*, Avis présenté à la Ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec, Québec, 28 p.
- FLEURANT, N., BRODRIQUE, L., DOLCE, R. (1990), *Éduquer ses enfants en quartier multiethnique francophone : perceptions de parents québécois - Français, Italiens et Haïtiens*. Recherche sur la construction sociale des relations interethniques et interraciales. Montréal, Université du Québec à Montréal et Institut québécois de recherche sur la culture, 51 p.
- GROUPE DE TRAVAIL SUR LA SANTÉ MENTALE (M. BEISER, prés.) (1988), *Puis... La porte s'est ouverte. Problèmes de santé mentale des immigrants et des réfugiés*, Ottawa, Santé et Bien-Être social Canada, Multiculturalisme et Citoyenneté Canada, Gouvernement du Canada, 127 p.
- GROUPE DE TRAVAIL SUR LES COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET LA SANTÉ MENTALE (1990), *Un Québec pluriethnique au quotidien : Impasses et ouvertures*, Montréal, Comité de la santé mentale du Québec, Document de travail, 257 p.
- LABELLE, M. (1991), « Migration et insertion : problématiques et enjeux pour les femmes immigrées in Femmes et questions démographiques », Les Publications du Québec, Québec, pp. 105-120.
- LABELLE, M. (1990), « Femmes et migration au Canada : Bilan et perspectives », *Canadian Ethnic Studies*, 22(1), 1990, pp. 67-82.
- LABELLE, M., TURCOTTE, G., KEMPENEERS, M., MEINTEL D. (1987), *Histoires d'immigrées. Itinéraires d'ouvrières Colombiennes, Grecques, Haïtiennes et Portugaises de Montréal*, Montréal, Boréal, 275 p.

- LAMOTTE, A. (1990), *Les Femmes immigrées et leur intégration à la société québécoise*, Direction des études et de la recherche, Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, Gouvernement du Québec, octobre, 167 p.
- LAMOTTE, A. (1985), *Les Autres Québécoises. Étude sur les femmes immigrées et leur intégration au marché du travail québécois*, Québec, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, 110 p.
- LEBEL, B. (1986), « Les relations entre les membres des communautés culturelles et les services sociaux et de santé », *Canadian Ethnic Studies*, 18(2), pp. 79-89.
- MINISTÈRE DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET DE L'IMMIGRATION (MCCI) (1990a), *Le Mouvement d'immigration d'hier à aujourd'hui*, Québec, Gouvernement du Québec, 85 p.
- MINISTÈRE DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET DE L'IMMIGRATION (MCCI) (1990b), *L'Immigration du Québec – 1988*, Bulletin statistique annuel, vol. 14, Québec, Gouvernement du Québec, 57 p.
- MINISTÈRE DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET DE L'IMMIGRATION (MCCI) (1990c), *L'Intégration des immigrants et des Québécois des communautés culturelles. Document de réflexion et d'orientation*, Québec, Gouvernement du Québec, 18 p.
- MINISTÈRE DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET DE L'IMMIGRATION (MCCI) (1990d), *Profil de la population immigrée recensée au Québec en 1986*, Québec, Gouvernement du Québec, 1990D, 84 p.
- MINISTÈRE DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET DE L'IMMIGRATION (MCCI) (1990e), *Au Québec, pour bâtir ensemble. Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration*, Québec, Gouvernement du Québec, 87 p.
- MONGEAU, J. (1990), *Portrait des familles immigrées au Québec – 1986*, Québec, Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, Direction des Études et de la Recherche, 56 p.
- NG, R, RAMIREZ, J. (1978), *Immigrant Housewives in Canada*, Toronto, Immigrant Women's Center.
- RACINE, M., LAMOTTE, A., NGUYEN, H. (1988), *La Femme parrainée de la catégorie de la famille*, Québec, Conseil des communautés culturelles et de l'immigration du Québec.

- TILLY, C., BROWN, C.H. (1967), « On uprooting, kinship and the auspices of migration », *International Journal of Comparative Sociology*, 8, pp. 139-164.
- VENNE, M. (1991), « *Immigrants et exclus, mêmes misères* », *Le Devoir*, le 30 avril, p. B-1.
- YANAGISAKO, S. (1977), « Women-centered kin networks in urban bilateral kinship », *American Ethnologist*, 4(2), pp. 207-226.